

14 février 2019

## **Union Européenne. Accord politique pour interdire la pêche électrique en 2021**

Les négociateurs du Parlement européen et des États membres se sont entendus pour interdire la pêche électrique à partir de l'été 2021, a annoncé mercredi la Commission européenne. Les deux colégislateurs, chapeautés par l'exécutif européen, réunis dans un « trilogue », ont trouvé un accord pour « introduire une interdiction de l'utilisation de matériel de pêche électrique à partir du 1er juillet 2021 », a expliqué, mercredi, la Commission dans un communiqué.

Il est également prévu la possibilité pour les États membres d'« interdire ou restreindre » immédiatement cette pratique dans ses eaux territoriales, est-il précisé.

Le texte négocié doit encore être validé par le Parlement réuni en séance plénière et par le Conseil (les 28). Il y a un an, le Parlement européen avait pris position contre cette pratique de pêche controversée, à l'encontre d'une proposition de la Commission qui voulait supprimer la restriction jusque-là appliquée à la pêche électrique dans l'UE, pratiquée à la faveur d'une dérogation accordée à titre expérimentale à 5 % de la flotte.

Dans les faits, elle est pratiquée principalement aux Pays-Bas. La France, dont les pêcheurs ont manifesté à plusieurs reprises à ce sujet, avait rapidement apporté sa voix contre la pêche électrique. L'ONG Bloom, à la pointe de la campagne contre la pêche électrique, a salué un changement dans les esprits. « La négociation ce soir n'a quasiment porté que sur la date de l'interdiction, plus personne ne remettait en cause son principe », a souligné la fondatrice Claire Nouvian, citée dans un communiqué.

« Nous aurions aimé une date plus proche, mais l'avancée demeure historique. Cette pêche barbare n'a plus d'avenir », a réagi sur Twitter l'eurodéputé Younous Omarjee (GUE, gauche radicale). Bloom a appelé la France à interdire « sans plus attendre la pêche électrique dans ses propres eaux ». « Au gouvernement français de prendre ses responsabilités », a également exhorté Isabelle Thomas (groupe social-démocrate). Elle s'est félicitée que 42 licences ne seront pas renouvelées dès cette année mais mis en garde contre les « licences illégales dont il va falloir s'occuper ».